

Élections européennes : Il faut aller voter !

Les élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024 en France, permettront d'élire 720 députés européens contre 705 depuis 2020 en raison du Brexit. En France, nous serons représentés par 81 eurodéputés français soit 2 de plus qu'en 2019. Ils sont élus au suffrage universel et cela pour une durée de 5 ans.



Pourquoi faut-il voter aux élections européennes ?

Vous ne vous sentez pas concernés par ces élections ou vous ne voyez pas d'intérêt à aller voter? Détrompez-vous! Le vote est un moyen pour s'exprimer et ces élections sont importantes aussi bien pour vous que pour votre commune. Le Parlement européen vote des lois (des directives) qui concernent aussi bien les pays que les collectivités. Il aborde des sujets importants comme la sécurité, l'environnement, l'économie, la migration etc.. À titre d'exemple, si vous pouvez voyager aujourd'hui dans l'Union européenne seulement avec votre carte d'identité c'est justement grâce aux lois qui ont été votées par les députés européens.

À quoi servent les députés européens?

Lorsque des élections européennes ont lieu, nous votons pour une liste et non pour un candidat. Les eurodéputés exercent trois pouvoirs: législatif, budgétaire et un pouvoir de contrôle. Ils se prononcent en faveur ou non des textes des lois, votent le budget de l'UE et surveillent la mise en place des lois votées.

Projets et initiatives financés par l'UE près de chez vous :

L'Union européenne par le biais de la région Île-de-France soutient financièrement le déploiement de nouvelles entreprises en incitant la population à créer et développer des PME innovantes. Le fonds social européen, entre 2021 et 2027, aide la région Île-de-France à hauteur de 539,6 millions d'euros afin de soutenir l'emploi. Ces fonds permettent de soutenir des projets comme le développement d'entreprises ou de l'économie sociale et solidaire (ensemble d'entreprises organisées en qualité d'associations ou de fondation). Vous savez désormais à quoi servent ces élections et pourquoi il est important d'aller voter. À noter que c'est un suffrage universel direct ce qui signifie que vous n'aurez besoin de vous déplacer qu'une seule fois pour aller voter !

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le vendredi 3 mai 2024 pour pouvoir voter aux élections européennes. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans à Villeparisis seulement. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Sinon vous avez trois solutions :

- Utiliser le service en ligne dédié (elections.interieur.gouv.fr)
- Vous rendre en mairie avec un document d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Par courrier en envoyant les mêmes documents cités ci-dessus.

Quelques mesures adoptées au Parlement européen ces dernières années :

- Le chargeur universel applicable à tous les nouveaux appareils électroniques
- Garantir la protection des données personnelles
- Création d'un parquet européen pour lutter contre les fraudes
- Suppression des frais depuis votre téléphone portable en Europe
- Adoption de mesures afin de limiter le réchauffement climatique (voitures, industrie, centrales électriques)

Infos pratiques

N'oubliez pas d'établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.

Pour cela, il faut remplir le formulaire sur maprocuration.gouv.fr avant de vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie avec votre justificatif d'identité

Pour tous savoir sur l'élection européenne, [cliquez ici](#)